



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
28.05.2008 Bulletin 2008/22

(51) Int Cl.:
A44C 5/00 (2006.01) A45C 1/04 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **06124698.9**

(22) Date de dépôt: **23.11.2006**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK RS

(72) Inventeur: **Kaesmacher, Francine**
1170 Watermael-Boitsfort (BE)

(74) Mandataire: **Plucker, Guy et al**
OFFICE KIRKPATRICK
Avenue Wolfers, 32
1310 La Hulpe (BE)

(71) Demandeur: **Phytheco SPRL**
1170 Watermael-Boitsfort (BE)

(54) **Pochette**

(57) Pochette (1) pour contenir des objets et pouvant être portée au moyen d'une sangle (9) à une partie d'un corps humain (10) et comportant une face avant (2) tournée vers l'extérieur et une face arrière (3) tournée vers l'intérieur, c'est-à-dire venant se placer contre le corps lorsque la pochette est portée. La pochette comporte également un rabat (6) dont la partie distale (7) est apte à se rabattre vers la face arrière (3) pour fermer la pochette. La face arrière (3) de la pochette comporte également des moyens de fixation (8) de la pochette à la sangle (9). Selon une variante, la pochette comporte une sangle (9) qui se situe dans le prolongement de la face arrière (3) de la pochette.

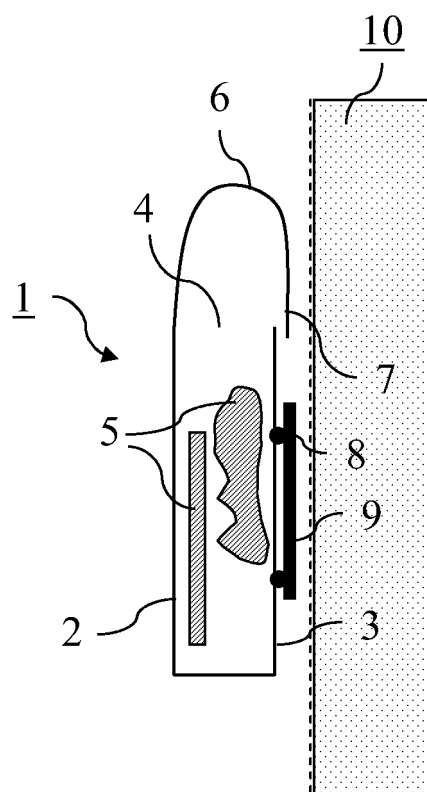


Fig. 4

Description

Domaine de l'invention

[0001] L'invention se rapporte à une pochette comportant une face avant, une face arrière, une ouverture située entre la face avant et la face arrière et donnant accès à un contenu de la pochette, un rabat solidaire de la face avant et dont une extrémité libre est apte à se rabattre vers la face arrière afin de fermer la pochette, des premiers moyens de fixation de la pochette à une sangle apte à ceindre la pochette à une partie d'un corps humain.

[0002] L'invention se rapporte aussi à une variante d'une telle pochette ne comportant pas les premiers moyens de fixation mais comportant une sangle apte à ceindre la pochette à une partie d'un corps humain.

État de la technique

[0003] On connaît de telles pochettes du document G 8531152.

[0004] Ce document divulgue en effet une pochette ainsi qu'un bracelet permettant de ceindre la pochette par exemple au poignet d'un bras. Cette pochette connue est destinée à contenir de petits objets plats tels que par exemple une clef ou des pièces de monnaie.

[0005] Cette pochette comporte un rabat dont l'extrémité libre est apte à se rabattre vers la face arrière de la pochette, c'est-à-dire la face qui se collera contre la peau du bras lorsqu'elle est portée. Une telle pochette permet d'éviter que la pochette ne s'ouvre intempestivement, grâce au fait que, lorsque la pochette est portée en position fermée, le rabat se trouvera coincé entre la pochette et la peau ou les vêtements de la personne qui la porte.

[0006] Ce document divulgue par ailleurs que la pochette ainsi que son ouverture, et par conséquent son contenu, se situent du côté intérieur du bracelet, ce qui réduit le risque de perte du contenu par la pression qui est exercée sur ledit contenu lorsque la pochette est portée.

[0007] De telles pochettes ne conviennent néanmoins pas lorsqu'elles doivent contenir des objets plus épais, car il deviendrait difficile d'extraire de tels objets d'une telle pochette, précisément en raison de la pression accrue exercée sur le contenu. Elles deviendraient par ailleurs fort inconfortables à porter dans de telles circonstances.

[0008] Enfin, avec de telles pochettes, la pression exercée sur le corps de la personne qui la porte variera en fonction de l'épaisseur de leur contenu, ce qui d'une part est peu pratique et d'autre part entraîne un risque de perte du contenu qui varie en fonction de ladite épaisseur. Ce inconvénient se présentera en particulier lorsque l'utilisateur rajoute ou enlève des objets de la pochette.

Résumé de l'invention

[0009] Un but de l'invention est de fournir une pochette pouvant contenir un nombre variable d'objets de différentes épaisseurs sans présenter les inconvénients de la pochette connue.

[0010] A cette fin, la pochette selon l'invention est caractérisée en ce que les premiers moyens de fixation sont situés sur la face arrière de la pochette et de sorte que, dans une position ouverte de la pochette, l'ouverture se trouve d'un côté extérieur de la sangle.

[0011] Selon la variante ci-dessus, la pochette selon l'invention est caractérisée en ce que la sangle est située dans le prolongement de la face arrière de la pochette de sorte que, dans une position ouverte de la pochette, l'ouverture se trouve d'un côté extérieur de la sangle.

[0012] Dans ces deux variantes selon l'invention, seul le rabat se trouvera coincé entre la pochette et la partie du corps qui porte la pochette, ce qui maintient l'aspect sécurité lié au repliement vers l'intérieur du rabat, alors que le contenu se situera du côté extérieur de la sangle, ce qui permet de placer dans la pochette un nombre variable d'objets de différentes épaisseurs sans nuire, ni au confort du porteur, ni à la facilité d'extraction ou d'insertion d'objets dans la pochette par ledit porteur.

[0013] Un autre but de l'invention est de réduire encore plus le risque que la pochette ne s'ouvre intempestivement ou qu'une tierce personne mal intentionnée ne tente d'ouvrir la pochette pour en dérober le contenu à son porteur.

[0014] A cette fin, la pochette selon l'invention est de préférence caractérisée en ce que l'extrémité libre du rabat est apte à recouvrir une partie substantielle de la face arrière de la pochette lorsque cette dernière est dans une position fermée.

[0015] Le fait d'augmenter la partie du rabat qui se trouvera coincée entre la pochette et la partie du corps qui la porte lorsque la pochette est portée fermée augmente en effet la difficulté à l'ouverture de la pochette.

[0016] Afin d'encore améliorer la sécurité, la pochette selon une version encore préférée de l'invention est caractérisée en ce qu'elle comporte des deuxièmes moyens de fixation pour fixer l'extrémité libre du rabat de manière amovible à la face arrière.

Brève description des figures

[0017] Ces aspects ainsi que d'autres aspects de l'invention seront clarifiés dans la description détaillée de modes de réalisation particuliers de l'invention, référence étant faite aux dessins des figures, dans lesquelles :

Fig.1 montre une vue en perspective d'une pochette connue,

Fig.2 montre une vue en coupe AA de la pochette de la Fig.1,

Fig.3 montre une vue en perspective d'une pochette selon un mode de réalisation de l'invention,

Fig.4 montre une vue en coupe BB de la pochette de la Fig.3,

Fig.5 montre une vue en perspective d'une pochette selon un autre mode de réalisation de l'invention,

Fig.6 montre une vue en coupe CC de la pochette de la Fig.5,

Fig.7 montre une vue en coupe d'un mode préféré de réalisation de la pochette selon l'invention,

Fig.8 montre une vue en coupe d'un autre mode préféré de réalisation de la pochette selon l'invention,

Fig.9 montre un exemple des premiers moyens de fixation d'une pochette selon l'invention,

Fig.10 montre un autre exemple des premiers moyens de fixation d'une pochette selon l'invention,

Fig.11 montre une vue en perspective d'une variante de réalisation de la pochette selon l'invention, et

Fig.12 montre un exemple d'une pochette selon l'invention portée à la taille d'une personne.

[0018] Les figures ne sont pas dessinées à l'échelle. Généralement, des éléments semblables sont dénotés par des références semblables dans les figures.

Description détaillée de modes de réalisation particuliers

[0019] Les Fig.1 et 2 montrent schématiquement une pochette connue, tel que par exemple celle qui est divulguée par le document G-8531152.

[0020] Une telle pochette (1) comporte une face avant (2), une face arrière (3), une ouverture (4) située entre la face avant et la face arrière et donnant accès à un contenu (5) de la pochette, un rabat (6) solidaire de la face avant et dont une extrémité libre (7) est apte à se rabattre vers la face arrière afin de fermer la pochette, des premiers moyens de fixation (8) de la pochette à un bracelet (9) apte à ceindre la pochette à une partie d'un corps humain (10), par exemple un bras dans le cas présent.

[0021] Lorsque cette pochette est portée par une personne, son contenu (5) se trouvera du côté intérieur du bracelet (9), ce qui entraînera que ledit contenu sera coincé entre le bracelet (9) et le corps, par exemple le bras, de la personne qui le porte.

[0022] Les Fig. 3 et 4 montrent schématiquement une pochette (1) selon l'invention.

[0023] Comme on peut le voir sur ces figures, la po-

chette selon l'invention comporte les mêmes éléments de base que la pochette connue, à savoir une face avant (2), une face arrière (3), une ouverture (4) située entre la face avant et la face arrière et donnant accès à un contenu (5) de la pochette, un rabat (6) solidaire de la face avant et dont une extrémité libre (7) est apte à se rabattre vers la face arrière afin de fermer la pochette, ainsi que des premiers moyens de fixation (8) de la pochette à une sangle (9) apte à ceindre la pochette à une partie d'un corps humain (10).

[0024] Il faut comprendre que la face arrière (3) de cette pochette est la face qui viendra se placer contre le corps (10) de la personne qui portera la pochette. La face avant (2) de cette pochette est la face opposée à la face arrière (3) et est donc la face de la pochette qui sera essentiellement visible lorsque la pochette sera portée par la personne (10).

[0025] La pochette selon l'invention se distingue néanmoins de la pochette connue par le fait que les premiers moyens de fixation (8) permettant de fixer la pochette à la sangle (9) sont situés sur la face arrière (3) de la pochette, de sorte que, lorsque la pochette est en position ouverte, c'est-à-dire lorsque le rabat (6) est ouvert, l'ouverture (4) donnant accès au contenu (5) de la pochette, et donc le contenu (5) de la pochette se trouvent substantiellement du côté extérieur (11) de la sangle (9). Comme l'illustrent les Fig. 3 et 4, le côté extérieur (11) de la sangle (9) est le côté visible de ladite sangle lorsque cette dernière est portée par une personne (10), alors que le côté intérieur (12) de la sangle (9) est le côté opposé au côté extérieur (11), c'est-à-dire le côté qui viendra se placer contre le corps (10) de la personne qui portera la pochette.

[0026] De cette manière, le contenu (5) ne se retrouve pas coincé ou serré contre le corps lorsque la pochette est portée.

[0027] La sangle (9) peut être de différentes formes et dimensions. De préférence, la sangle (9) est une ceinture ou un bracelet.

[0028] La pochette selon l'invention peut être ceinte au moyen de la sangle (9) à différentes parties du corps humain (10) tels que par exemple à la taille, à un bras, à une jambe ou à tout autre partie du corps humain qui pourrait convenir à cet effet.

[0029] Les Fig. 5 et 6 montrent schématiquement un autre mode de réalisation de la pochette (1) selon l'invention.

Selon cette autre mode de réalisation, le rabat (6) est substantiellement formé par un prolongement de la face avant (2) et de la face arrière (3) de la pochette de sorte que l'ouverture (4) se situe substantiellement au niveau de la partie distale (7) dudit rabat. Dans ce cas, le rabat (6) est également apte à se rabattre vers la face arrière (3), ce qui a pour effet de fermer la pochette (1). Lorsqu'au contraire la pochette est dans une position ouverte, c'est-à-dire lorsque le rabat (6) est ramené en direction de la face avant, donc dans une position non rabattue, l'ouverture (4) de la pochette et donc son contenu (5), se trou-

vent d'un côté extérieur (11) de la sangle (9) lorsque la pochette est portée par une personne.

[0030] Les Fig. 7 et 8 montrent une vue en coupe de deux modes préférés de réalisation de la pochette selon l'invention. Selon ces modes préférés, l'extrémité libre (7) du rabat (6) est apte à recouvrir une partie substantielle de la face arrière (3) de la pochette lorsque la pochette est dans une position fermée, c'est-à-dire lorsque le rabat (6) est rabattu vers la face arrière (3). Ceci permet d'augmenter la sécurité de la fermeture de la pochette lorsque celle-ci est portée.

[0031] De préférence, l'extrémité libre (7) du rabat (6) est apte à recouvrir au moins une partie de la sangle (9) lorsque la pochette est dans une position fermée, c'est-à-dire lorsque le rabat (6) est rabattu vers la face arrière (3), et que la pochette est portée par une personne. Ceci permet de coincer l'extrémité libre (7) du rabat (6) entre le côté intérieur (11) de la sangle et le corps (10) de la personne. Ceci permet d'augmenter encore plus la sécurité de la fermeture de la pochette lorsque celle-ci est portée.

[0032] La Fig. 9 montre une forme particulière de réalisation de la pochette selon l'invention vue de sa face arrière (3).

[0033] On y voit un exemple de premiers moyens de fixation (8) de la pochette à une sangle (9). Ces premiers moyens de fixation (8) comportent au moins une lchette, dans l'exemple deux lchettes, attachée à la face arrière (3) de la pochette et au travers de laquelle la sangle (9) est apte à passer.

[0034] La Fig. 10 montre une autre forme particulière de réalisation de la pochette selon l'invention vue de sa face arrière (3). On y voit un autre exemple de premiers moyens de fixation (8) de la pochette à une sangle (9). Ces premiers moyens de fixation (8) comportent au moins deux boutonnières, dans l'exemple deux boutonnières (8), ménagées dans la face arrière (3) de la pochette et au travers desquelles la sangle (9) est apte à passer.

[0035] La Fig 11 montre schématiquement une variante de réalisation de la pochette selon l'invention. Selon cette variante, la pochette (1) ne comporte pas les premiers moyens de fixation (8) mais comporte une sangle (9) apte à ceindre la pochette à une partie d'un corps humain. La sangle (9) d'une pochette selon cette variante se situera substantiellement dans le prolongement de la face arrière (3) de sorte que l'ouverture (4) se trouve du côté extérieur (11) de la pochette lorsque la pochette est en position ouverte. Dans cette variante, la sangle (9) peut être une pièce rapportée, par exemple cousue ou collée à la face arrière (3) de la pochette, ou peut faire partie intégrante de la face arrière (3), par exemple un simple prolongement de la face arrière (3).

[0036] La Fig. 12 montre un exemple d'une pochette (1) selon l'invention portée à la taille d'une personne (10) au moyen d'une ceinture (9).

[0037] De préférence, la pochette selon l'invention comporte des deuxièmes moyens de fixation (20) pour

fixer l'extrémité libre (7) du rabat de manière amovible à la face arrière (3). De tels deuxièmes moyens de fixation peuvent par exemple comporter au moins une bande Velcro et/ou au moins un bouton à pression.

[0038] La pochette selon l'invention peut être réalisée dans différentes formes et dimensions, en fonction de ce qu'elle est sensée contenir. Elle peut être réalisée dans différents matériaux, synthétiques et/ou naturels, souples et/ou rigides. De préférence, elle est réalisée en cuir et/ou en simili-cuir et/ou en tissus synthétiques et/ou naturels.

[0039] D'une manière générale, il apparaîtra évident pour l'homme du métier que la présente invention n'est pas limitée aux exemples illustrés et décrits ci-dessus. L'invention comprend chacune des caractéristiques nouvelles ainsi que leur combinaison. La présence de numéros de référence ne peut être considérée comme limitative. L'usage du terme « comprend » ne peut en aucune façon exclure la présence d'autres éléments autres que ceux mentionnés. L'usage de l'article défini « un » pour introduire un élément n'exclut pas la présence d'une pluralité de ces éléments. La présente invention a été décrite en relation avec des modes de réalisations spécifiques, qui ont une valeur purement illustrative et ne doivent pas être considérés comme limitatifs.

[0040] En résumé, l'invention peut être décrite comme suit :

Pochette (1) pour contenir des objets et pouvant être portée par le biais d'une sangle (9) à une partie d'un corps humain (10). La pochette comporte une face avant (2) tournée vers l'extérieur et une face arrière (3) tournée vers l'intérieur, c'est-à-dire venant se placer contre le corps lorsque la pochette est portée, ainsi qu'un rabat (6) dont la partie distale (7) est apte à se rabattre vers la face arrière (3) pour fermer la pochette. La face arrière (3) de la pochette comporte des moyens de fixation (8) de la pochette à la sangle (9). Selon une variante, la pochette comporte une sangle (9) qui se situe dans le prolongement de la face arrière (3) de la pochette.

Revendications

1. Pochette (1) comportant une face avant (2), une face arrière (3), une ouverture (4) située entre la face avant et la face arrière et donnant accès à un contenu (5) de la pochette, un rabat (6) solidaire de la face avant et dont une extrémité libre (7) est apte à se rabattre vers la face arrière afin de fermer la pochette, des premiers moyens de fixation (8) de la pochette à une sangle (9) apte à ceindre la pochette à une partie d'un corps humain (10), **caractérisée en ce que** les premiers moyens de fixation (8) sont situés sur la face arrière (3) de la pochette et de sorte que, dans une position ouverte de la pochette, l'ouverture (4) se trouve d'un côté extérieur (11) de la sangle.

2. Pochette (1) selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** l'extrémité libre (7) du rabat (6) est apte à recouvrir une partie substantielle de la face arrière (3) lorsque la pochette est dans une position fermée. 5
3. Pochette (1) selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, **caractérisée en ce qu'elle** comporte des deuxièmes moyens de fixation (20) pour fixer l'extrémité libre (7) du rabat de manière amovible à la face arrière (3). 10
4. Pochette (1) selon la revendication 3, **caractérisée en ce que** les deuxièmes moyens de fixation sont du type velcro. 15
5. Pochette (1) selon la revendication 3, **caractérisée en ce que** les deuxièmes moyens de fixation sont du type bouton à pression.
6. Pochette (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** la sangle (9) est une ceinture. 20
7. Pochette (1) comportant une face avant (2), une face arrière (3), une ouverture (4) située entre la face avant et la face arrière et donnant accès à un contenu (5) de la pochette, un rabat (6) solidaire de la face avant et dont une extrémité libre (7) est apte à se rabattre vers la face arrière afin de fermer la pochette, une sangle (9) apte à ceindre la pochette à une partie d'un corps humain (10), **caractérisée en ce que** la sangle (9) est située dans le prolongement de la face arrière (3) de la pochette de sorte que, dans une position ouverte de la pochette, l'ouverture (4) se trouve d'un côté extérieur (11) de la sangle. 25 30 35
8. Pochette (1) selon la revendication 7, **caractérisée en ce que** l'extrémité libre (7) du rabat (6) est apte à recouvrir une partie substantielle de la face arrière (3) lorsque la pochette est dans une position fermée. 40
9. Pochette (1) selon l'une quelconque des revendications 7 ou 8, **caractérisée en ce qu'elle** comporte des deuxièmes moyens de fixation (20) pour fixer l'extrémité libre (7) du rabat de manière amovible à la face arrière (3) 45

50

55

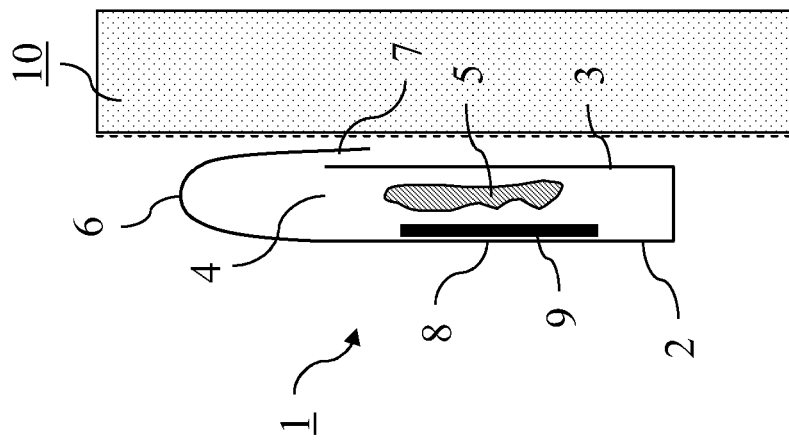


Fig. 2

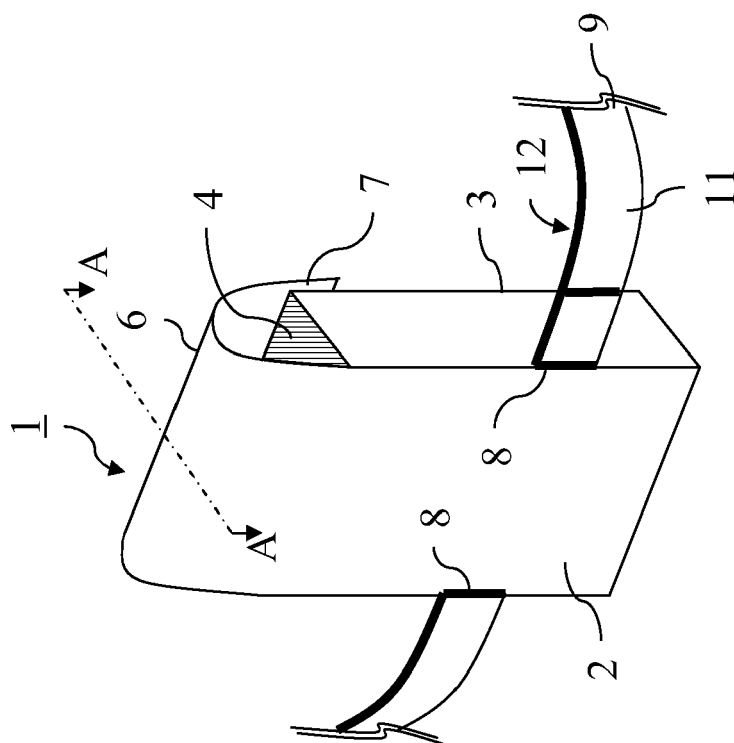


Fig. 1

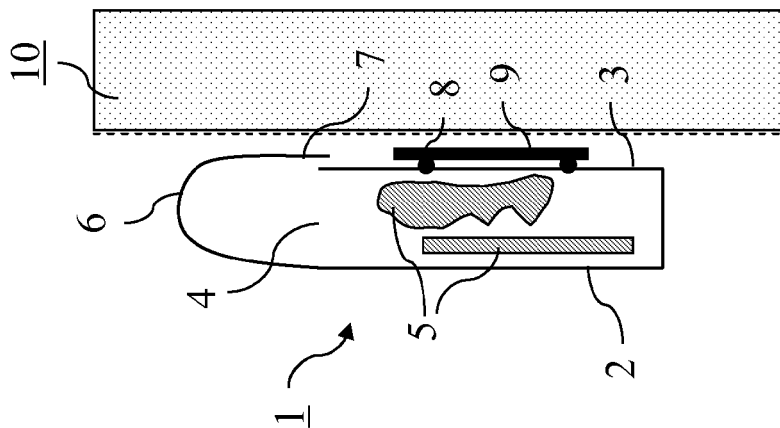


Fig. 4

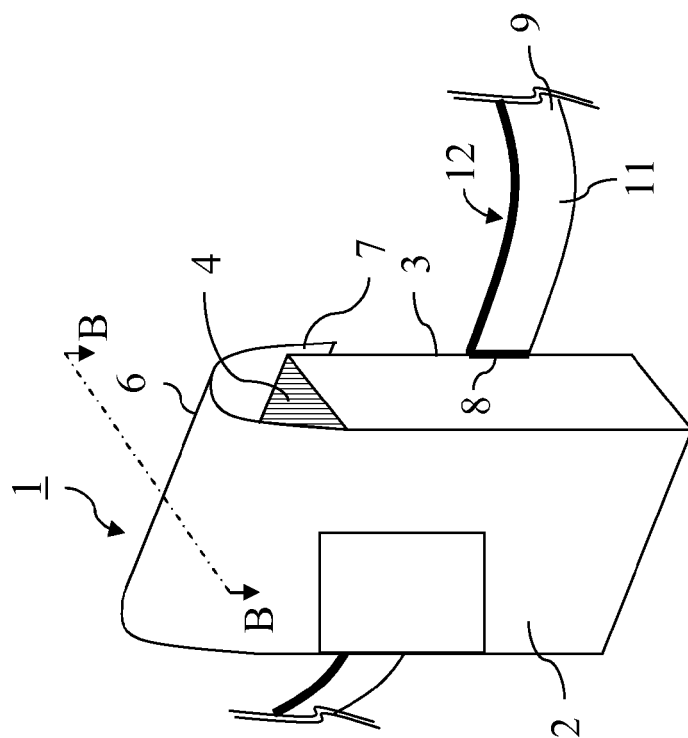


Fig. 3

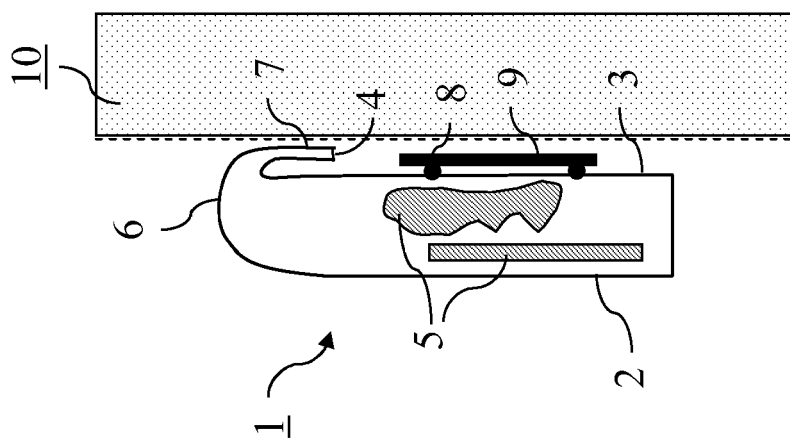


Fig. 6

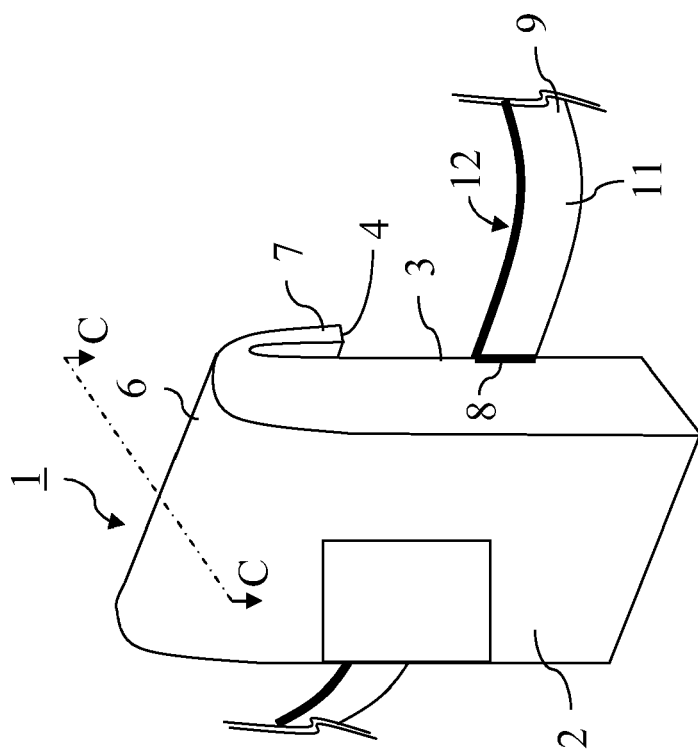


Fig. 5

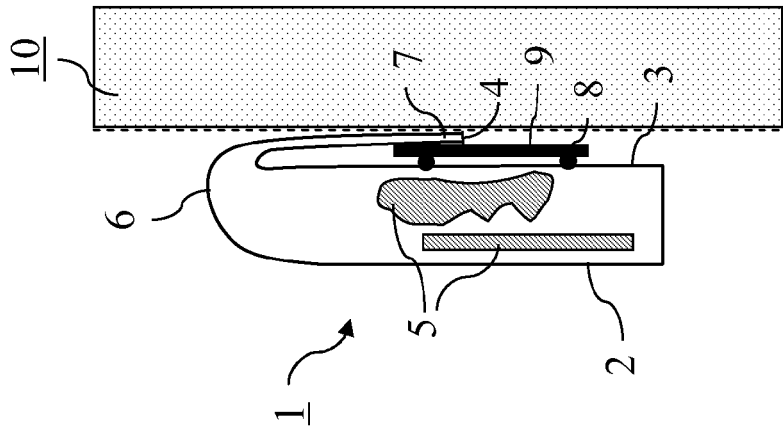


Fig. 8

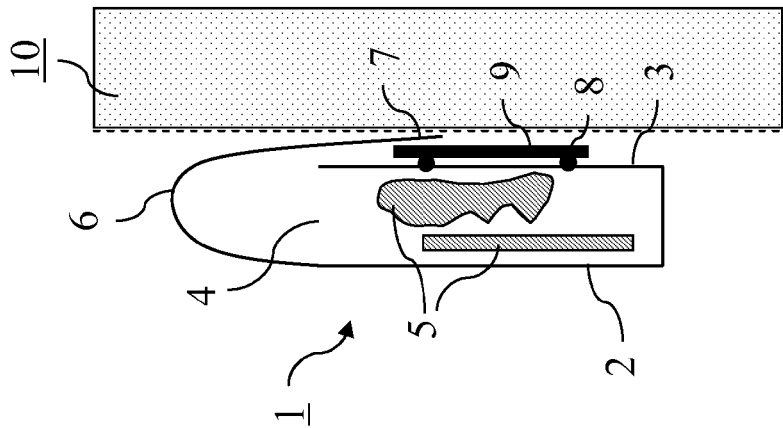


Fig. 7

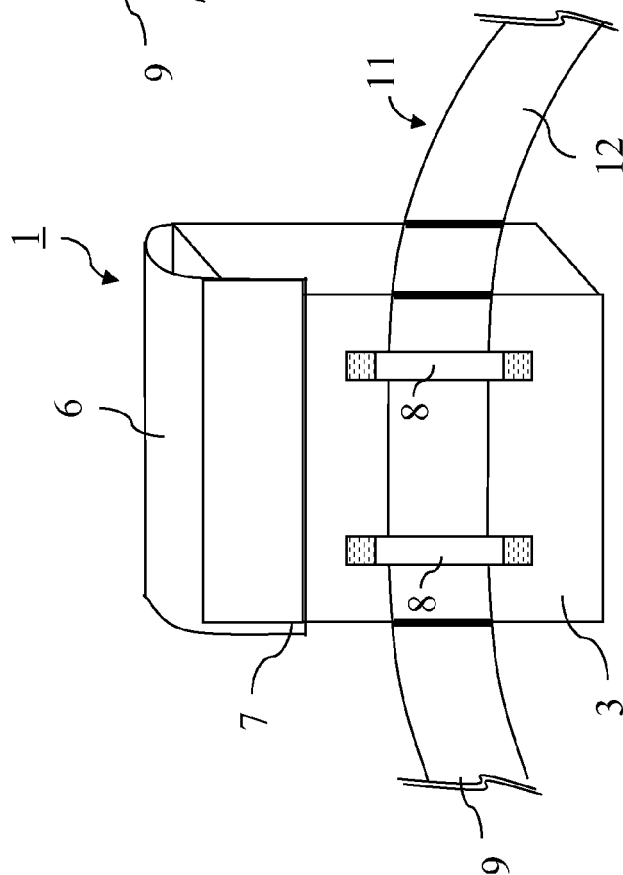


Fig. 9

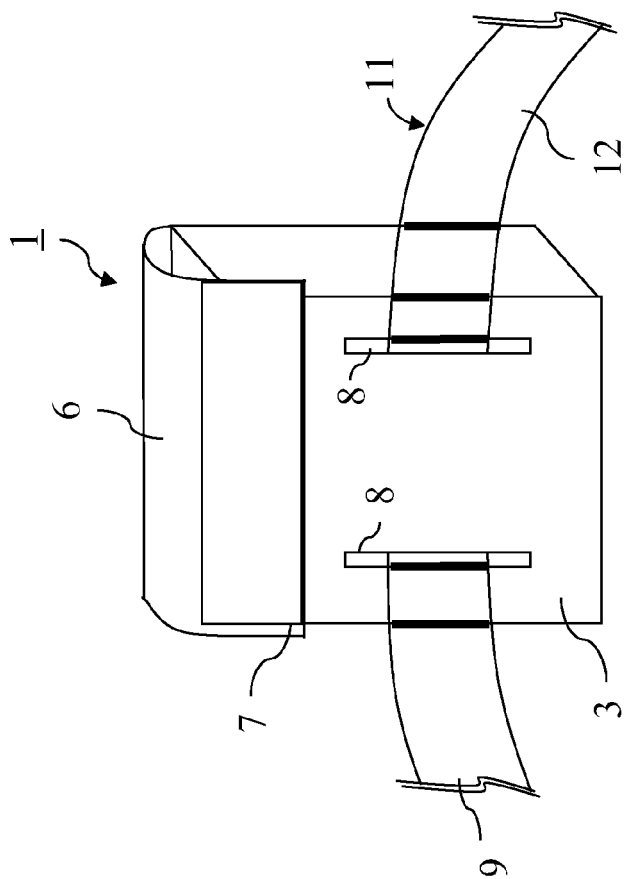


Fig. 10

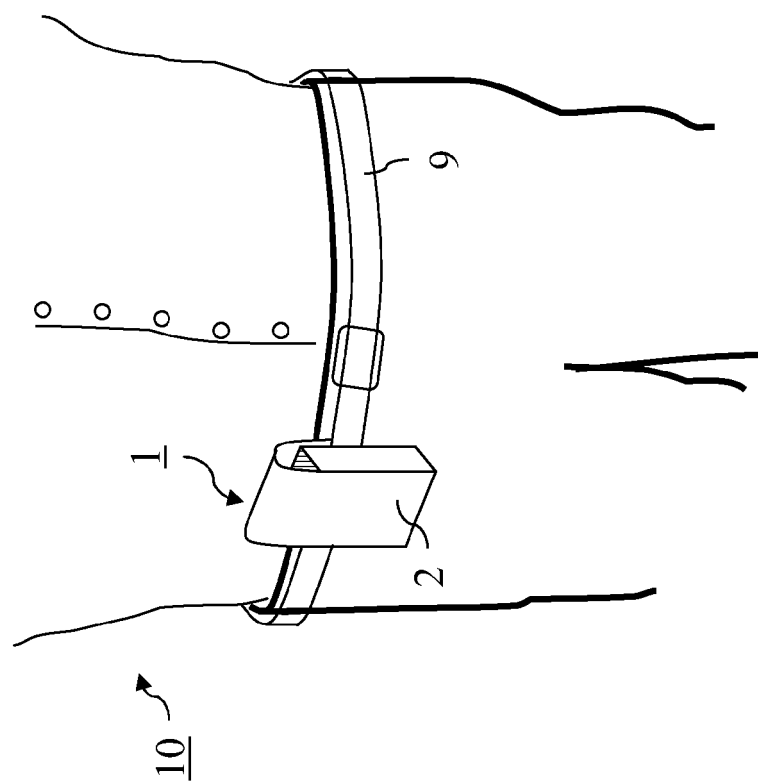


Fig. 12

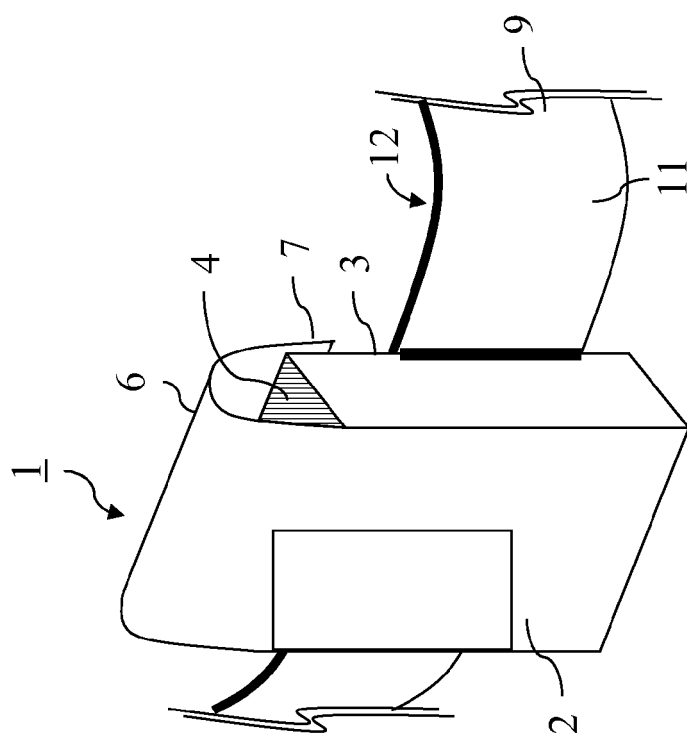


Fig. 11



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 06 12 4698

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 6 286 736 B1 (ANGUS JUNE [US] ET AL) 11 septembre 2001 (2001-09-11) * colonne 15, ligne 11 - ligne 30; figures 1-7 *	1-9	INV. A44C5/00 A45C1/04
D,X	DE 85 31 152 U1 (BULLING, WERNER, 8900 AUGSBURG, DE) 5 mars 1987 (1987-03-05) * page 6; figures 1,2 *	1-9	
X	FR 2 476 460 A (CUVELIER MADELEINE [FR]) 28 août 1981 (1981-08-28) * page 2, ligne 34 - page 3, ligne 37; figures 1,2 *	1-9	
X	US 1 418 371 A (CATHERINE FOSTER) 6 juin 1922 (1922-06-06) * page 1, ligne 39 - ligne 89; figures 1-3 *	1-9	
X	US 1 651 921 A (FELZ MICHAEL J) 6 décembre 1927 (1927-12-06) * page 1, ligne 35 - ligne 51; figures 1-3 *	1-9	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
X	US 1 972 480 A (GOMI TADASHI D) 4 septembre 1934 (1934-09-04) * page 1, ligne 46 - ligne 80; figures 1-4 *	1-9	A44C A45F A45C
X	US 4 139 133 A (REPKA RAYMOND R) 13 février 1979 (1979-02-13) * colonne 2, ligne 33 - ligne 59; figures 1-4 *	1-9	
X	US 4 705 086 A (O'NEILL JAMES J [US]) 10 novembre 1987 (1987-11-10) * colonne 2, ligne 58 - ligne 66; figures 1-7 *	1-9	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 18 avril 2007	Examineur Horubala, Tomasz
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

1
EPO FORM 1503.03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 12 4698

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

18-04-2007

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 6286736	B1	11-09-2001	AUCUN	
DE 8531152	U1	05-03-1987	AUCUN	
FR 2476460	A	28-08-1981	AUCUN	
US 1418371	A	06-06-1922	AUCUN	
US 1651921	A	06-12-1927	AUCUN	
US 1972480	A	04-09-1934	AUCUN	
US 4139133	A	13-02-1979	AUCUN	
US 4705086	A	10-11-1987	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- WO G8531152 A [0003]